

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 18.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

Absents excusés : Mme Claudine CHATELAIN ayant donné pouvoir à M. BELDJOUDI, M. Marc GUÉNIOT (Arrivé pour le vote de l'affectation des résultats) ayant donné pouvoir à M. BARILLY,

Absent : M. Bernard NOLEVAUX.

Secrétaire élu : M. BARILLY.

.....

Le procès-verbal de la séance de réunion du Conseil en date du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

.....

Avant d'aborder les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire demande l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet IVOIRE,
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du giratoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : COMPTE DE GESTION 2015 :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2015 transmis par le Trésorier de Sedan qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 de la commune, est présenté. Ces opérations sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

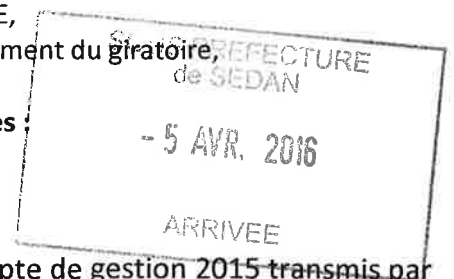
Pour chaque section, le compte de gestion 2015 fait apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement : +1.329.372,49 €
- Investissement : -194.021,94 €

En tenant compte des antérieurs, les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement : +2.485.785,02 €
- Investissement : -988.216,99 €

Adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION n° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BONNE, Premier adjoint, qui présente les résultats du compte administratif 2015 qui sont conformes aux résultats présentés dans le compte de gestion 2015.

Pour chaque section, les écritures cumulées de l'exercice 2015 aboutissent aux résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Montant des recettes : 2.940.241,54 €
- Montant des dépenses : 1.610.869,05 € soit un **excédent sur l'exercice 2015 de 1.329.372,49 €**,

SECTION INVESTISSEMENT :

- Montant des recettes : 1.759.633,74 €
- Montant des dépenses : 1.953.655,68 € soit un **déficit sur l'exercice 2015 de 194.021,94 €**.

Adopté à l'unanimité (hors la présence de Monsieur le Maire.).

DÉLIBÉRATION n° 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

Compte tenu des résultats constatés à la clôture de l'exercice à chaque section, Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats, qui seront repris au budget primitif 2016 de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (*recette au chapitre 002*) : **1 104 299,33 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (*dépense chapitre 001*) : **988 216,99 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé pour financer l'investissement : (*recette au compte 1068*) : **1 381 485,69 €**.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 4 : SUBVENTIONS 2016 :

Le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BARILLY, adjoint aux associations, qui présente le montant des subventions 2016 allouées aux différentes associations et dont le récapitulatif figure ci-dessous :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	compte 6574	compte 6748
ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES		
AGE LIBRE	350,00 €	
MUSEE de la Dernière Cartouche (gardiennage)	1 800,00 €	
AMICALE des TDM	1 700,00 €	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	180,00 €	
ATELIERS de LOISIRS CREATIFS	500,00 €	
BADMINTON CLUB	1 400,00 €	
BAZEILLES ANIMATION	1 800,00 €	750,00 €
A.FR/BAZEILLES + participation challenge commune sportive	2 400,00 €	
FANFARE de BALAN	500,00 €	
JUDO CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	4 500,00 €	1 250,00 €
LA FRATERNELLE		
PING-PONG CLUB de BAZEILLES	1 300,00 €	
U. S. BAZEILLES - FOOT + participation challenge commune sportive	6 200,00 €	5 550,00 €
COLLEGE de DOUZY	250,00 €	
Rocky Mountains	350,00 €	
COOPERATIV SCOLAIRE	1 100,00 €	
ASSO. du SOUVENIR Français	320,00 €	
S/Tot, ASSO.LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES	24 650,00 €	7 550,00 €

ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE		
TELETHON de Décembre		500,00 €
Association contre la MYOPATHIE	30,00 €	
Association PASTEUR	30,00 €	
Association des PARALYSES de France	30,00 €	
Association de la PREVENTION ROUTIERE	30,00 €	
Association contre la SCLEROSE EN PLAQUES	30,00 €	
VMEH	30,00 €	
SOS chats - section de Sedan	30,00 €	
Sous-total ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE	210,00 €	500,00 €
Réserve non affectée		3 000,00 €
TOTAL	24 860,00 €	11 050,00 €
TOTAL annuel des crédits de subventions	35.910,00 €	
Contribution annuelle au CCAS	30 000,00 €	

Monsieur BARILLY précise également qu'il a reçu des demandes de participation de parents d'élèves scolarisés au collège de Douzy pour les différents voyages prévus lors de l'année scolaire 2015-2016. Le Conseil municipal accepte le principe de participation de la commune pour les enfants de Bazeilles scolarisés au collège de Douzy après présentation de la liste des élèves concernés.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 établi à l'issue des diverses réunions de la commission des Finances.

Le Budget primitif 2016, établi sans augmentation des taux des impôts locaux, est équilibré pour chaque section de la manière suivante :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	3.938.382 €	3.938.382 €
INVESTISSEMENT	4.314.366 €	4.314.366 €
TOTAL DU BUDGET	8.252.748 €	8.252.748 €

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

DÉLIBÉRATION n° 6 : AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET IVOIRE :

Titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Flamanville et de l'Avenue de la Dernière Cartouche, la société IVOIRE a transmis un avenant relatif à l'aménagement du giratoire dans la continuité des travaux qui sont en cours de réalisation à Bazeilles. Cet avenant prévoit l'aménagement du giratoire pour un coût de 393.300 € HT qui engendre une rémunération supplémentaire de 11.012,40 €. Le conseil autorise le maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 7 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE DOUVREGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE :

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire à la sortie de la zone commerciale Mc Mahon située entre les communes de Balan et Bazeilles, il est nécessaire de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Balan.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 8 : RETROCESSION DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE DU PARC D'ACTIVITES DEPARTEMENTAL (Rue Edmond Michelet, Rue des vaches, accès à UNILIN) :

Sur proposition du Conseil Départemental, le Maire évoque la possibilité de la rétrocession de la voirie départementale au parc d'activités départemental, concernant la Rue Edmond Michelet, la Rue des vaches et l'accès à UNILIN, pour une surface totale de 15.250 m².

Cette rétrocession est envisagée à l'€uro symbolique : les frais de géomètre seront partagés entre les deux collectivités et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 9 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE PORTANT SUR LA ZONE AU1Z :

Monsieur le Maire indique que suite à la transmission du projet du C.S.S.A. le 2 février 2016, il est nécessaire de prévoir des aménagements au Plan Local d'Urbanisme existant ; le C.S.S.A. souhaite pouvoir réaliser dans l'emprise de la zone à urbaniser AU1Z :

- Des terrains,
- Des tribunes,
- Des parkings et aménagements sportifs.

Au regard de ce projet, des échanges sont intervenus depuis juillet 2015 avec les services de l'Etat concernés, sous-préfecture, DDT, qui ont conclu à la possibilité pour Bazeilles, d'engager une procédure simplifiée du Plan Local d'urbanisme. Il s'agit de créer les conditions pour compléter la liste des occupations et utilisations des sols autorisées dans la zone AU1Z pour y permettre les constructions et autres installations à vocation sportive.

Monsieur le Maire précise que cette procédure ne donne pas lieu à l'organisation d'une enquête publique avec la présence d'un commissaire enquêteur. Cela ne signifie pas pour autant que le public est écarté de la procédure, et le projet de modification simplifiée sera mis à disposition durant un mois en mairie (Délai minimum équivalent à une enquête publique classique).

Les modalités de mise à disposition du dossier seront à définir.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

DÉLIBÉRATION n° 10 : PRESCRIPTION D'UNE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE A URBANISER A LONG TERME (2AU) AU LIEUDIT « LES BICHES » :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur la possibilité d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU à urbaniser à long terme au lieudit « Les Biches » d'une surface totale de 46.000 m². Cette possibilité de modification du Plan Local d'Urbanisme est prévue par le Code de l'Urbanisme.

L'ouverture à l'urbanisation est motivée pour les raisons suivantes :

- Permettre l'implantation d'équipements rattachés au centre de formation projeté du C.S.S.A (centres d'entraînement et hébergements),
- Pérenniser l'implantation locale du C.S.S.A. installé à Bazeilles depuis 1999,
- Favoriser la réalisation d'un projet dont le rayonnement dépasse le cadre communal et départemental,
- Privilégier le développement d'équipements sportifs dans un secteur communal doté d'une bonne accessibilité,
- Prendre en compte le projet transmis par le C.S.S.A. le 2 février 2016.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de Monsieur LEROUX,
- Commune nouvelle.

**La séance est levée à vingt-trois heures,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.
Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations**

